



Communiqué de presse

Dimanche 25 mai, 11h00

Développement des terrains du CN et qualité de vie : **toujours une priorité pour les citoyens du quartier**

Environ 150 citoyens du quartier Pointe-Saint-Charles se sont réunis en ce dimanche 25 mai ensoleillé au parc de la Congrégation, au coin des rues Wellington et Sébastopol, pour une action de réappropriation de leurs rues et de leur parc. Une campagne d'affichage avec des slogans tels que « Sauvons nos parcs » ou « Pas de camions dans les rues résidentielles » ainsi que le lancement d'une pétition au Maire Tremblay marquent le début d'une mobilisation pour empêcher que des décisions irréversibles ne viennent compromettre la qualité de vie des résidents du quartier.

Une problématique déjà existante, une situation qui s'aggrave

Ces derniers mois, des activités telles que des tournages de cinéma, le dépôt de neige, de terre et de papiers recyclés ont repris dans les anciens ateliers du CN. Le va-et-vient des camions et poids-lourds dans les rues résidentielles à proximité des terrains du CN a causé des nuisances importantes aux résidents : bruit de jour comme de nuit, vibration, pollution, problèmes de sécurité pour les enfants, détérioration des chaussées, etc. La reprise imminente et permanente des activités industrielles dans les ateliers et les futurs développements résidentiels vont aggraver la situation en générant du trafic d'automobiles et de camions dans un secteur où la circulation est déjà problématique.

Car le quartier est déjà confronté à des problèmes de circulation et de transport : faible desserte en transport en commun, circulation inadéquate et trop rapide dans les rues résidentielles, débordement dans le quartier de la congestion liée aux ponts, circulation de poids lourds et pollution, etc.

Un scénario irresponsable et inacceptable

En réponse aux nombreuses plaintes des résidents, le propriétaire des anciens ateliers du CN propose de faire passer les camions à travers le parc de la Congrégation puis le long de la rue de Sébastopol où vivent aussi des résidents qui n'ont pas à subir ces inconvénients.

Citoyens et groupes communautaires s'opposent à ce scénario qui aurait comme résultat d'éliminer un parc alors que le ratio d'espaces verts dans le quartier est déjà insuffisant. Cela va à l'encontre la démarche citoyenne entreprise depuis des années à travers l'Opération populaire d'aménagement pour augmenter et améliorer les parcs et les espaces verts dans le quartier, démarche qui s'est traduite par le dépôt à l'Arrondissement d'un mémoire sur l'état des parcs dans le quartier.

Ce scénario aurait également comme conséquence l'augmentation à long terme de la quantité de camions sur l'artère Wellington et dans le quartier, en plein cœur d'un secteur résidentiel.

Pour une vision cohérente et structurante du quartier et des terrains CN

Depuis la fermeture d'Alstom en 2003, les citoyens et leurs organismes communautaires ont formulé des propositions pour le re-développement des terrains du CN. Ces propositions concrétisent une vision à long terme qui tient compte d'une mixité de fonctions incluant le prolongement de la trame urbaine en cohésion avec le quartier existant, la conversion des ateliers pour un usage industriel, les liens avec le fleuve, et également la création de nouveaux accès au site du CN. Le transport fait partie intégrante du plan d'ensemble du développement du CN et ne peut être traité indépendamment. Nous affirmons qu'il ne peut y avoir de développement industriel et résidentiel des anciens terrains du CN sans planifier de nouveaux accès routiers hors des zones résidentielles.

Une solution existe !

Le scénario proposé par le propriétaire est d'autant plus incompréhensible qu'un accès est déjà existant et praticable à l'arrière des terrains du CN, par la rue Marc-Cantin qui longe le Parc des entreprises de Pointe-Saint-Charles (Technoparc). Des passages à niveau permettant de franchir la ligne de chemin de fer peuvent être utilisés dès maintenant pour les activités industrielles, avec des aménagements mineurs tels que l'installation de guérites et de feux de circulation.

Prenons comme exemple le passage à niveau pour franchir la ligne de chemin de fer sur la rue Saint-Ambroise proche du marché Atwater à Saint-Henri. Si cela peut se faire dans un secteur résidentiel, pourquoi serait-ce impossible pour un usage industriel ?

La responsabilité de l'Arrondissement

La ville s'est dotée d'un plan de transport et d'une politique de développement durable. Encore faut-il une réelle volonté politique de les faire appliquer. Dans le cas présent, l'Arrondissement se prononce sur un scénario mis de l'avant par le propriétaire qui va à l'encontre de ces politiques.

Nous demandons donc à l'Arrondissement de préserver le parc de la Congrégation et de n'accorder aucune modification au zonage pour des scénarios qui vont compromettre la qualité de vie dans le quartier. Nous réitérons l'importance que l'Arrondissement se dote d'un plan de transport local, intégré et global pour l'ensemble du quartier, pour que le développement industriel et résidentiel sur les terrains du CN ne soit pas synonyme de dégradation des conditions et de la qualité de vie des citoyens de Pointe-Saint-Charles.

L'Arrondissement et le promoteur affirment que la solution par l'arrière du quartier n'est pas envisageable si ce n'est pour une sortie d'urgence, car la décision relève du CN. Nous comprenons que le CN a un rôle à jouer, mais nous n'acceptons pas cette réponse. Ce n'est certainement pas au CN de faire la planification urbaine de notre quartier. L'Arrondissement et le promoteur ont la responsabilité de forcer les négociations avec le CN pour obtenir une solution viable pour la communauté.

Nous demandons donc à l'Arrondissement d'utiliser tous les moyens nécessaires pour négocier avec le CN afin que les camions passent par l'accès via Marc-Cantin au plus vite. Et bien sur, si l'Arrondissement prend clairement position et admet que les voies de camionnage d'accès aux terrains du CN ne peuvent se faire dans le quartier, nous sommes prêts à travailler conjointement pour convaincre le CN. D'ici là, nous poursuivrons les mobilisations pour protéger nos rues, nos parcs, et notre qualité de vie.

- 30 -

Pour information :

Action-Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles
514-509-0795, info@actiongardien.org

Porte-parole :

Karine Triollet, Table de concertation communautaire Action-Gardien
Mireille Audet, Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles
Jocelyne Bernier, citoyenne du quartier
Anne Gauthier, citoyennes du quartier